

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 26

Réclamation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage Course n° : 9

Date de l'instruction: 29/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Numéro de la réclamation/demande: 26: 29er - 2628 - Victor/Matthis SAMSON LE PRIOL/JOHNSON

29er - 2509 - Raphael/Tristan THOISY/BERTHIER

Témoins: FRA 1342 appelé par FRA 2628

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS

Lors de la course n°9 sur le début du bord du près ,FRA 2628 tribord amure au près en route de collision avec FRA 2509 babord amure au près .
Pour éviter le contact 2628 abat et passe derrière FRA 2509.
FRA 2509 n'effectue pas de pénalité.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

FRA 2509 Babord ne se maintient pas à l'écart de FRA 2628 et enfreint RCV 10.

DECISION

FRA 2509 DSQ course 9

Date et heure: 29/08/2019 21:42 CEST'

JURY

Présidée par: Jacques Martin (FRA)

Membres du jury: Philippe Michel (FRA), Thierry Poirey (FRA)

Imprimé: 02 sept. 20h38